

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU DU SYNDICAT DU lundi 09 mars 2026**

JP/AMR

OBJET : 2026BS022 - 2.4 Marché de Fournitures et services – T108 pièces techniques des réseaux d'eau potable – Nouvelle mise en marché

Délibération n° 2026BS022	Nombre de conseillers		Vote	
	En exercice	20	Majorité	9
Date de la convocation : 27/02/2026	Quorum	11	requis :	
	Présents	16	Pour	17
Secrétaire de séance (art. L2121-15) M. Jean-Manuel GARRIDO	Pouvoirs	1	Contre	0
	Votants	17	Abstentions	0

Le lundi 09 mars 2026 à 15h30, le BUREAU DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, dûment convoqué par le président du Syndicat, s'est réuni au siège du Syndicat, sis 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du Syndicat.

Conformément aux statuts du Syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, sont présents à la délibération :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent (x) ou pouvoir	Pouvoir	Excusés
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X		
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X		
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X		
BESANCENOT Thierry	RUOMS	X		
BOISSIN Odile	VINEZAC	X		
BOYER Joël	UCEL	X		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE			
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X		
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC	X		
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X		
GROS Cyril	LABEGUDE	X		
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE			
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X		
PASCAL Jean	FAUGERES	X		
SALEL Matthieu	ROSIERES		PASCAL Jean	X
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS			X
VEOL Christophe	LALVADE D'ARDECHE	X		

2026BS022

Objet : 2026BS022 - 2.4 Marché de Fournitures et services – T108 pièces techniques des réseaux d'eau potable – Nouvelle mise en marché

(La présente délibération a été soumise à l'examen du bureau en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du comité syndical en date du 28 septembre 2020).

Par délibération en date du 12 mai 2021 et du 6 avril 2023 sur l'organisation interne des achats, le bureau syndical a adopté un règlement et une nomenclature définissant la politique d'achats de la structure pour les marchés à procédure adaptée.

Cette nomenclature qui permet la computation des seuils de marchés pour les fournitures et services, avec des seuils appréciés « en montants cumulés sur l'année civile » (sauf délibération contraire), définit les différentes familles d'achat de la collectivité.

Le présent rapport concerne la famille T108 « Pièce technique des réseaux d'eau potable » de la nomenclature. Il s'agit de pièces régulièrement utilisées dans le cadre des chantiers liées à l'exploitation du service d'adduction d'eau potable ; les besoins à couvrir relèvent à la fois du fonctionnement quand il s'agit de remplacer des pièces, et de l'investissement quand il s'agit de poser des équipements neufs sur les réseaux et branchements d'eau potable.

Les trois types de prestations recensées dans cette famille consistent en la fourniture de :

- pièces de réseaux d'eau potable hors branchements : cela inclut les fournitures telles que les canalisations fonte, PVC ($\varnothing > 63$ mm) et PEHD ($\varnothing > 63$ mm), les vannes, les ventouses, les brides, les manchons, les crépines, les clapets anti-retour, les poteaux et bouches à incendie, etc. (lot 1) ;
- pièces techniques des branchements d'eau potable, hors laiton : cela inclut les fournitures telles que les regards, les robinets de prise en charge, les étriers, les bouches à clé complète avec tube allonge, les tuyaux PVC et PEHD ($\varnothing < 63$ mm), etc. (lot 2) ;
- pièces techniques des branchements d'eau potable, en laiton : cela inclut les fournitures telles que les raccords, les réductions, les clapets anti-pollution, les tés, les manchons, etc. (lot 3).

Le 16 février 2023, le bureau syndical a acté le lancement d'une consultation pour ces prestations.

Les accords-cadres à bons de commande issus de ces consultations se terminent le 31/12/2026. Il est proposé de relancer une consultation. Il est proposé un allotissement, sous forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, et une durée de marché de 2 ans renouvelable deux fois 1 an.

L'économie de la prestation est évaluée de la manière suivante :

- Lot 1 : Pièces de réseaux d'eau potable hors branchements : 100 000 € HT maximum par an, soit 400 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue ;
- Lot 2 : Pièces techniques des branchements d'eau potable, hors laiton : 120 000 € HT maximum par an, soit 480 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue ;
- Lot 3 : Pièces techniques des branchements d'eau potable, en laiton : 80 000 € HT maximum par an, soit 320 000 € HT maximum sur la durée totale du marché prévue ;

L'économie globale de cette famille T108 « Pièce technique des réseaux d'eau potable » s'élève donc à 1 200 000 € HT maximum sur la durée totale prévue pour les marchés de cette famille. Il est proposé de lancer cette consultation en procédure formalisée selon un appel d'offres ouvert. Les critères d'attribution et de pondération proposés sont les suivants :

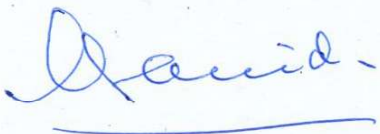
- **Valeur technique de l'offre** : pondération 60 %
- **Prix** : pondération 40 %

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** ces propositions,
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure,
- **RECOURT** à une dévolution selon les modalités présentées,
- **FIXE** les critères énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à engager les marchés, dans la limite de l'économie présentée,
- **AUTORISE** le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Le Secrétaire,

Jean-Manuel GARRIDO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Président,

Jean PASCAL

